

COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE DALKIA CENTRE-OUEST
PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 12 JUILLET 2019 N° 1

Étaient présents

Pierre GORCE Directeur des Ressources Humaines – Président de l'instance par délégation de pouvoirs
Valérie AMIANT Adjointe au Directeur des Ressources Humaines

1^{er} collège-Ouvriers-Employés-Techniciens

Titulaires

Rodolphe MALLARD (CFDT)

Suppléants

Daniel AVICE

2^{ème} collège – Agents de Maîtrise

Titulaires

Mohamed ZOUAOUI (CFDT)
Frédéric ELISAS (CFDT)
Jérôme TANGUY (CFDT)
Bruno PRIEUR (CFDT)
Dominique SIMONNEAU (CFDT)
Michel RAPHALEN (CFE-CGC)
Véronique LE PENNUEN (UNSA)
Yvon LE ROUSSEAU (UNSA)
Hervé PERDRIAUD (UNSA)

Suppléants

Patrick LE TALLEC

Guillaume LUNEL

Laurent POTIN

Coralie DOUILLARD

3^{ème} collège – Ingénieurs, Assimilés et Cadres

Titulaires

Patrick DRZEWECKI (CFE-CGC)
Sylvie Aline BREUIL (CFE-CGC)

Suppléants

Loïc FELIERS
Agnès GENEVOIS

Christophe MARCHAND Représentant syndical CFE-CGC
Charlène BINET Représentante syndical CFDT

Absents excusés

Didier BROSSARD, Mélanie DEL, Éric DARMET, Cyrille DENIAU, Éric GOUESSE, Alexandra MAUBLANC, Nathalie LOCHON

Présents uniquement pour l'arrêté de comptes du CE de DALKIA ouest au 30 juin 2019

Catherine DAHYOT, Titulaire du CE

Sandy MEERSCHOUT, suppléant du CE

Ordre du jour

1/ Présentation des comptes du CE au CSE

2/ Désignation des membres du secrétariat (vote)

- *Secrétaire*
- *Trésorier*
- *Secrétaire Adjoint*

3/ Election des Représentants du CSE central (vote)

- *2 Titulaires*
- *2 Suppléants*

4/ Désignation des membres de la CSSCT (vote)

- *3 Titulaires*
- *3 Suppléants dont au moins un issu du 3ème collègue*
- *3 Rp et nomination du coordinateur de la CSSCT parmi les Titulaires*

5/ Désignation des membres de la commission <<Représentation de proximité>> (vote)

- *Secrétaire ou Secrétaire Adjoint*
- *2 membres supplémentaires titulaires ou suppléants*

6/ Désignation des Représentants de proximité (vote)

- 2 par délégation représentée au CSE, choisi parmi les membres titulaires ou suppléants ou salarié de l'établissement

7/ Désignation des membres de la commission formation (vote)

- *5 choisis parmi les membres titulaires ou suppléants du CSE*

8/ Désignation d'un référent en matière de lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes (vote)

9/ Projet de règlement intérieur du CSE

10/ Consultation des membres du CSE sur l'affectation des biens de toute nature du CE et du transfert des droits et obligations, créances et dettes relatifs aux activités transférés (vote)

11/ planning annuel des réunions

12/ Présentation de la BDES, canal de transmission des informations et données sur les sujet à l'ordre du jour des séances, date de dépôt marquant le point de départ des délais de consultation.

13 / Comptes bancaires du CSE : habilitation du trésorier et/ou du secrétaire à ouvrir les comptes

14/ Questions diverses : Rédaction PV réunions

Le Président ouvre la séance en remerciant les anciens et nouveaux membres de l'instance, et informe de l'ordre du jour. 13 titulaires présents ou représentés.

M. PERDRIAUD fait part du décès d'un collaborateur Mr Jean-Luc BARBARIN et une minute de silence est organisée avant le début de la séance.

1/ Présentation des comptes du CE au CSE

Monsieur J. L'HELIAS du Cabinet d'expertise comptable SEMAPHORES présente l'arrêté des comptes du CE au 30 juin 2019.

o Rapport de l'expert

Présentation des résultats détaillés des activités sociales et culturelles au 30 juin 2019 :

Un total de charges de 406 131,26 euros et une contribution nette de 289 397,28 euros pour un produit de 116 773, 78 euros dont les chèques vacances avec 774 dossiers , les vacances enfants 51 dossiers, les appartements MAEVA 15 dossiers, le remboursement de loisirs avec 40 demandes et le sport et culture 354 demandes.

Résultat négatif au 1^{er} semestre de 91 139,28 euros, le Président précise qu'il reste 2 trimestres de contributions à venir sachant que les principales dépenses ont été effectuées sur ce semestre.

L'expert continue son rapport avec le détail du passif, les résultats des attributions économiques et professionnelles, ainsi que le bilan établi jusqu'au 30 juin 2019.

Le Président précise que la lecture des comptes ne se réduit pas seulement au tableau de résultats arrêté à fin juin 2019, mais que le bilan permet d'avoir une vision plus globale des ressources et des charges du précédent Comité. Par ailleurs, il explique que la masse salariale sur laquelle sont calculées les dotations pour le fonctionnement et les activités sociales et culturelles ne sera réellement connue qu'au début de l'année 2020, et que bien entendu des régularisations seront faites en temps voulu pour déterminer le montant exact des dotations financières dues au Comité au titre de l'année 2019. Pour le second semestre 2019, et au regard de ces comptes, il appartiendra au CSE d'être force de proposition pour équilibrer ses dépenses et ses recettes, comme le faisait le précédent Comité.

Vient le vote des titulaires des anciens membres du comité d'établissement de DALKIA Centre Ouest concernant l'approbation des comptes du 30 juin 2019 : 6 votes « pour ».

2/ Désignation des membres du secrétariat : Secrétaire, Trésorier, Secrétaire adjoint

Seuls les titulaires sont invités à voter soit 13 personnes.

→ Election du secrétaire :

Mohamed ZOUAOUI se présente : 13 votes « pour »

- Election du secrétaire Adjoint :
Patrick DRZEWECKI se présente : 13 votes « pour »
- Election du Trésorier :
Frédéric ELISAS se présente : 13 votes « pour » .

Sont élus : Mohamed ZOUAOUI (Secrétaire), Patrick DRZEWECKI (Secrétaire Adjoint), Frédéric ELISAS (Trésorier).

3/ Election des représentants au CSE central : 2 Titulaires, 2 Suppléants

- Election des 2 Titulaires au CSE Central :
2 titulaires se présentent : Bruno PRIEUR et Michel RAPHALEN
13 votes « pour »
- Election des 2 Suppléants au CSE Central :
3 candidats se présentent :
Véronique LE PENNUEN : 3 votes « pour »
Guillaume LUNET : 9 votes « pour »
Laurent POTIN : 9 votes « pour ».

Sont élus Titulaires : Bruno PRIEUR et Michel RAPHALEN,

Sont élus Suppléants : Guillaume LUNET et Laurent POTIN.

4/ Désignation des membres de la CSSCT : 3 Titulaires, 3 Suppléants, dont au moins un issu du 3ème collège, 3 RP et nomination du coordinateur de la CSST parmi les titulaires

- Election des 3 Titulaires à la CSSCT :
3 Titulaires se présentent : Frédéric ELISAS, Patrick DRZEWECKI (3ème collège) et Yvon LE ROUSSEAU
13 votes « pour »
- Election des 3 Suppléants à la CSSCT :
3 Suppléants se présentent Guillaume LUNEL, Eric DARMET et Laurent POTIN
13 votes « pour »
- Election des 3 représentants de proximité à la CSSCT :
Les syndicats indiquent les noms des 3 salariés volontaires pour ce mandat :
Michel RAPHALEN, Benoit VIVIER et Sandy MEERSCHOUT : 13 votes « pour ».

Sont élus en tant que Titulaires à la CSSCT :

Frédéric ELISAS, Patrick DRZEWECKI et Yvon LE ROUSSEAU.

Sont élus en tant que Suppléants à la CSSCT :

Guillaume LUNEL, Eric DARMET et Laurent POTIN.

Sont élus en tant que Représentants de proximité à la CSSCT :

Michel RAPHALEN, Benoit VIVIER et Sandy MEERSCHOUT.

Valérie AMIANT informe que la désignation du coordinateur CSSCT sera réalisée le jour de la première réunion de la commission, compte tenu de l'absence d'une partie de ses membres.

5/ Désignation des membres de la commission « Représentation de proximité » Secrétaire ou Secrétaire Adjoint et 2 membres supplémentaires titulaires ou suppléants.

Patrick DRZEWECKI en tant que secrétaire adjoint, sera présent à la Commission de Représentation de Proximité (CRP).

Dominique SIMONNEAU et Yvon LE ROUSSEAU se présentent pour participer à la CRP :

13 votes « pour » ces membres du CSE qui feront partie de la CRP.

6/ Désignation des Représentants de proximité : 2 par délégation représentée au CSE, choisis parmi les membres titulaires ou suppléants ou les salariés de l'établissement du CSE

- **Sont désignés par** : - la CFDT : Saïd MESOUFER et Thomas CERQUEIRA,
- la CFE-CGC : Sylvain DUBOIS et Coralie DOUILLARD,
- l'UNSA : Cyrille DENIAU et Eric DARMET.

7/ Désignation des membres de la commission formation : 5 choisis parmi les membres titulaires ou suppléants du CSE

5 candidats se présentent : Sylvie Aline BREUIL, Michel RAPHALEN, Bruno PRIEUR, Guillaume LUNEL et Yvon Le ROUSSEAU,

13 votes « pour ».

Sont élus membres de la commission formation : Sylvie Aline BREUIL, Michel RAPHALEN, Bruno PRIEUR, Guillaume LUNEL et Yvon Le ROUSSEAU.

8/ Désignation d'un référent en matière de lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes

Compte tenu de l'absence d'information concernant les missions de ce référent et suite aux réflexions du Siège, Valérie AMIANT informe les membres que cette désignation interviendra en septembre.

9/ Projet de règlement intérieur du CSE

Mohamed ZOUAOUI propose un projet de règlement intérieur du CSE.

Le Président précise que Valérie AMIANT a mené un travail de réflexion sur le fonctionnement des instances, traduit dans le projet de règlement intérieur pour le CSE transmis par mail pendant la réunion. Il invite les membres à en prendre connaissance pour travailler sur ce projet pendant les semaines à venir. Une rencontre est programmée avec le secrétaire et le secrétaire adjoint le 17 septembre pour finaliser ce règlement intérieur du CSE. Un projet définitif sera envoyé avec l'ordre du jour de la réunion du 24 septembre 2019 pour que le CSE puisse être consulté à ce sujet.

10/ Consultation des membres du CSE sur l'affectation des biens de toute nature du CSE et du transfert des droits et obligations, des créances et dettes relatifs aux activités transférées

Le Président invite les membres titulaires du CSE à émettre un avis sur le transfert des droits et obligations, créances et dettes relatifs aux activités transférées du CE suite à la présentation des comptes du CE faite en début de réunion. Les 13 membres titulaires ou représentant un titulaire se prononcent favorablement pour ce transfert.

En ce qui concerne la possibilité de transférer au plus 10 % de l'excédent annuel du budget de fonctionnement aux activités sociales et culturelles, les membres du CSE préfèrent prendre connaissance de manière détaillée des dépenses à venir avant d'effectuer un arbitrage concernant ces sommes et décident de reporter la décision lors de la prochaine réunion du CSE début septembre 2019. Les 13 membres titulaires ou représentés votent pour le report de la délibération.

Hervé PERDRIAUD demande si les dossiers en attente seront traités seulement fin septembre, suite au report de la décision de reprise.

Pierre GORCE précise que cette décision ne bloque pas la gestion ordinaire du CSE.

11/ Planning annuel des réunions

Valérie AMIANT présente un document recensant la programmation des réunions et leur contenu, ceci afin d'organiser les commissions et les informations ou les éventuelles consultations du CSE qui en découlent. Cette programmation est transmise à l'ensemble des membres du CSE par mail.

Le Président intervient sur le rôle que doit jouer la commission de représentation de proximité. Par nature, cette instance doit traiter les questions de proximité, évitant en cela d'emboliser le CSE avec des questions qui peuvent et doivent trouver leurs réponses au plus près du terrain. Les interlocuteurs des représentants de proximité sont évidemment la hiérarchie et les RRH qui seront les pivots de ces échanges.

12/ Présentation de la BDES, canal de transmission des informations et données sur les sujets à l'ordre du jour des séances, la date de dépôt marquant le point de départ des délais de consultation

Valérie AMIANT précise que sur la BDES seront transmis les documents relatifs à l'ordre du jour. Par contre, la DRH nationale n'ayant pu encore déléguer l'administration des accès, ceux-ci seront créés une fois que nous aurons la main sur ce logiciel de « Base de Données Economiques et Sociales »

Bruno PRIEUR demande un accès pour les suppléants, Valérie AMIANT valide qu'ils y auront également accès mais que les suppléants ne participent pas aux réunions, sauf en cas de remplacement d'un titulaire.

Valérie AMIANT précise la règle des remplacements en cas d'absence du titulaire (CT L2314-37) :

« Le remplaçant immédiat est le suppléant du même syndicat et du même collègue. S'il n'y a pas de suppléant au même collègue, c'est le suppléant du même syndicat d'un autre collègue. S'il n'existe pas non plus de suppléant du même syndicat, c'est le candidat non élu sur la liste du syndicat titulaire ou à défaut le suppléant qui remplace le titulaire. A défaut, le remplacement est assuré par le suppléant élu n'appartenant pas à l'organisation du titulaire à remplacer, mais appartenant à la même catégorie et ayant obtenu le plus grand nombre de voix. »

13/ Comptes bancaires du CSE : habilitation du trésorier et/ou secrétaire à ouvrir les comptes

Pour permettre au secrétaire et au trésorier de reprendre le fonctionnement du CSE, les membres titulaires ou représentés sont invités à se prononcer sur l'habilitation de ces deux membres du bureau pour fermer les comptes du CE et ouvrir les comptes du CSE : 13 votes « pour ».

Un extrait de PV de cette réunion sera rédigé pour qu'ils puissent justifier auprès de la banque de leur qualité de secrétaire et de trésorier et du mandat concernant l'ouverture et la fermeture des comptes.

14/ Questions diverses : Rédaction PV réunions

Le Président interroge les membres de l'instance pour savoir s'ils ont déjà réfléchi aux dispositions que le CSE prendra pour assurer la prise de note et la rédaction des PV.

Mohamed ZOUAOUI répond que des devis ont été réalisés auprès de plusieurs cabinets, Bruno PRIEUR énonce un coût très élevé.

Dominique SIMONNEAU demande si une personne de la direction ou de l'administration de DALKIA Centre Ouest ne pourrait pas jouer ce rôle.

Le Président répond que cela lui semble peu probable au regard du dimensionnement des équipes. Il demande aux membres d'étudier ce sujet pour être en mesure de délibérer lors de la prochaine réunion du CSE.

Valérie AMIANT aborde la question du suivi des heures de délégation. Avec KIOSQUE, l'ensemble des délégations peut être directement saisi dans l'outil a posteriori et il est possible de renseigner sur la **FREPS les absences à venir**, ce fonctionnement permettant de générer moins de papier et de faciliter le travail des assistantes RH.

Plusieurs personnes de l'instance ne sont pas en accord avec Valérie AMIANT puisqu'il est impossible de saisir sur smartphone les codes réservés aux absences liées aux délégations ou réunions. Pierre GORCE met un terme au débat justifiant que ce n'est pas à l'ordre du jour et que ce sujet sera préparé avec certains membres avant une présentation au prochain CSE.

Le Président clôt la séance et remercie les membres présents à cette réunion.

PROCHAINES REUNIONS

LE 3 SEPTEMBRE 2019

LE 27 SEPTEMBRE 2019

LE 31 OCTOBRE 2019

LE 28 NOVEMBRE 2019

LE 18 DECEMBRE 2019